



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 4 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 50

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	24	5	0

Le 4 décembre 2025 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 28 novembre 2025 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Pierre HAGEMAN — M. Éric FLESSELLES — Mme Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDET — M. Francis DEFRAZOUX — Mme Amélie GUILLOU — Mme Corinne TANGUY — M. Éric FOURNIER — Mme Martine ANTONA RINGOT — Nicolas SERERO — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — Mme Annie SÉTINE.

Procurations : Mme Manuela RAMIREZ donne pouvoir à Mme Corine TANGUY
Mme Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à Mme Agnès PONCELIN
M. Joël SOUSA donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES
M. Jean-Pierre NOUVELON donne pouvoir à M. François DAIRE
Mme Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Delphine SCHLEGEL.

OBJET : PRIX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÈNEMENT « GOURNAY SUR SCÈNE »

Sur proposition de M. François DAIRE,

L'école de musique de Gournay-sur-Marne organise de nouveau le concours de chant intitulé « Gournay sur scène ». Après la sélection des candidats et un stage d'accompagnement vocal et scénique, les finalistes seront amenés à se produire devant un jury, le vendredi 5 décembre 2025, sur la scène de l'espace culturel Alain-Vanzo.

À cette occasion, la Municipalité souhaite décerner deux prix :

- le « Prix du public » sera récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 €,
- le « Prix du jury » sera récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 € ainsi qu'un enregistrement dans le studio de l'école de musique,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. François DAIRE,

.../...

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de décerner deux prix lors de l'évènement « Gournay sur scène » du 5 décembre 2025.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : DÉCIDE l'octroi du « Prix du public », récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 €.

ARTICLE 2 : DÉCIDE l'octroi du « Prix du jury », récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 € ainsi que par un enregistrement dans le studio de l'École de musique.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 9 décembre 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

